

COMMUNIQUÉ

Belfort, le ~~29~~20 ~~mars~~avril 2021

Aide de la Région Bourgogne Franche-Comté Soutien à la commercialisation en vente directe des productions régionales

**Ouvert jusqu'au 7 mai 2021
(délai de complétude au 21 mai 2021 pour certains justificatifs)**

Objectif :

Soutenir le développement d'outils de commercialisation et de distribution en circuits courts pour favoriser la consommation de produits agricoles régionaux en Bourgogne Franche-Comté.

Ouverte aux exploitations agricoles, groupes d'agriculteurs, jeunes agriculteurs, TPE/PME, associations et autres groupements, collectivités territoriales de Bourgogne Franche-Comté.

Sont éligibles les magasins, drives, distributeurs automatiques, commerces ambulant, sites de commande en ligne, plateformes logistiques ...

Pour les Jeunes agriculteurs en cours d'installation, sont éligibles également les investissements liés à leur projet de transformation des produits agricoles (matériels, outils informatiques, études de projets...)

L'aide est de 60 % du montant total de la dépense éligible, avec un plancher des dépenses éligibles à 3 000 € et un plafond des dépenses éligibles à 300 000 €.

Le règlement d'intervention, et les informations pour le dépôt d'un dossier sont accessibles sur le lien suivant :

<https://subventions.bourgognefranche-comte.fr/sub/extranet/dispositif-consulter.sub?sigle=AG-ALIMCOM>